

AUDIENCE DE LA COMMISSION INTERNATIONALE
SUR
LES ARRESTATIONS ET DETENTIONS ARBITRAIRES AU CHILI

Helsinki, Finlandia Talo, 28 et 29 mars 1976

DETAILS CONCERNANT LES TEMOINS

S h e i l a C A S S I D Y

Nationalité britannique, Célibataire. Docteur en médecine.
Réside à l'heure actuelle en Angleterre.

Se trouvant au Chili en novembre 1975, elle soigne à titre professionnel un dirigeant politique poursuivi, ce qui a pour résultat de la faire arrêter par les services de la DINA au cours d'une opération pendant laquelle fut tuée une des locataires de l'immeuble où elle se fut arrêtée.

Elle est emmenée à la Villa Grimaldi, l'un des centres d'interrogatoire de la DINA, pour y être torturée. Plus tard, on la transfère à Cuatro Alamos, puis à Tres Alamos. Pendant cette période elle a pu constater par elle-même la torture infligée aux autres prisonniers et les conditions inhumaines de leur détention.

En résultat des pressions exercées par le gouvernement britannique, elle a été expulsée du Chili après avoir passé 60 jours en prison.

- - -

A m é r i c o Z O R I L L A

Chilien. Marié. Dessinateur. Ancien Ministre des finances. Membre du Bureau politique, plus haute instance dirigeante, du Parti communiste chilien.

Après le coup d'Etat militaire et jusqu'à il y a quelques jours, moment où il a quitté le pays, il a continué de lutter contre la Junte à la direction du Parti, sans que les services de répression puissent le trouver pour l'arrêter.

- - -

R E N A N F U E N T E A L B A

Chilien. Marié. Avocat. Sénateur et plusieurs fois Président du Parti Démocrate-chrétien.

Pour avoir donné à un correspondant étranger des déclarations critiquant les activités de la Junte, il est emmené par les services de la DINA de son bureau d'avocat à Santiago directement à l'aéroport.

Il vit à présent à Costa Rica.

La Cour suprême du Chili a rejeté les divers appels présentés en son nom pour faire annuler l'ordre d'expulsion.

- - -

A L E J A N D R O J I L I B E R T O

Chilien. Marié. Quatre enfants. Député, membre de la Commission politique du Parti socialiste.

Arrêté par la police en décembre 1973.

Il a été détenu au quartier général de la police, l'Académie des Forces aériennes, à l'île Dawson, à Ritoque, à Tres Alamos et à la prison de Santiago, Torturé maintes fois.

Sa femme, qui est juge, a lancé immédiatement une action judiciaire complète pour obtenir sa libération et protéger sa vie, elle y démontrait l'inutilité des procédures judiciaires existant aujourd'hui au Chili.

Jiliberto a été expulsé du Chili en 1975.

- - -

D I A N A M O N T E S

Chilienne. Célibataire. Etudiante. 25 ans, réside actuellement en Norvège.

Arrêtée avec une de ses soeurs et sa mère par les Forces aériennes en juillet 1974, alors que son père, le sénateur Jorge Montes était en détention.

Toute la famille a été emprisonnée dans les locaux de l'Académie des Forces aériennes, où Diana Montes est torturée. Plus tard, elle est transférée à Tres Alamos où elle passe plusieurs mois et apprend les diverses atrocités qui sont infligées aux autres prisonniers.

Dès sa libération, elle quitte le pays.

- - -

M A R G A R I T A L U Q U E P O N C E

Chilienne. Mariée. 37 ans. Une fille. Vit maintenant en République démocratique allemande.

Epouse d'Exequiel Ponce, le principal dirigeant du Parti socialiste à l'intérieur du Chili, membre de la commission politique de son parti, docker et dirigeant de la Centrale unique des travailleurs (Centrale syndicale).

Son mari était passé dans la clandestinité et avait continué de militer à la direction du parti jusqu'au 25 juin 1975, date à laquelle il est arrêté par la DINA. Malgré l'intense campagne de solidarité internationale, la Junte continue jusqu'à présent de nier son arrestation et il y a lieu de craindre pour sa vie.

Le témoin pourra présenter des informations sur l'arrestation de son époux et sur les mesures prises au Chili et à l'extérieur pour découvrir où il se trouve.

- - -

S A M U E L R I Q U E L M E

Chilien. Marié. 35 ans. Trois enfants. Directeur adjoint de la Police civile pendant le gouvernement du Président Allende. Expulsé du Chili le 3 septembre 1975.

Il avait été arrêté le 6 octobre 1973. Emmené au Commissariat de Santiago, puis dans un lieu inconnu, ensuite au Stade "Chili", au stade national, au Pénitencier de Santiago, à Tres Alamos et à Ritoque. Il est torturé bestialement dans la plupart de ces endroits.

Il a vécu des conditions inhumaines au Pénitencier de Santiago. Sans avoir été traduit en justice ni devant une cour martiale, il est finalement expulsé du pays en septembre 1975.

R I C A R D O N A V A R R O

Chilien. 25 ans. Célibataire. Lieutenant dans l'Aviation. Réside en Roumanie depuis trois mois après avoir été expulsé du Chili.

Il servait à la Base aérienne de Cerro Moreno à Antofagasta, dans le nord du Chili, quand se produisit le coup d'Etat. Arrêté le 6 octobre 1973. Torturé à Antofagasta, il est ensuite transféré à l'Académie des forces aériennes (AGA), puis à l'Académie polytechnique aéronautique et enfin à la Prison de Santiago.

Dans les différents endroits où il a été emprisonnés avec d'autres membres du personnel militaire, il a été le témoin des atrocités qui leurs sont infligées.

Traduit en cour martiale dans le procès du général Bachellet et d'autres militaires (procès de la FACH), il est condamné à cinq ans de prison dont il a purgé une partie, le reste étant commué en bannissement, en vertu duquel il est expulsé.

J O S E O L I V A R E S

Chilien. 41 ans. Marié, deux enfants. Sergent dans l'aviation. Vit depuis deux mois en Angleterre après avoir été expulsé du Chili. Il servait à l'Ecole Aérienne de Santiago lorsqu'eut lieu le coup d'Etat. Arrêté le 8 octobre 1973. Torturé à l'Académie des Forces aériennes il est ensuite emmené à l'Académie polytechnique aéronautique où il reste au secret pendant 20 jours et assiste à l'assassinat d'un autre prisonnier. Finalement, il est emmené à la Prison de Santiago. Traduit en Cour martiale dans le procès intenté contre le général Bachellet et d'autres (procès de la FACH), il est condamné à 20 ans de prison, dont il purge une partie, le reste étant commué en bannissement, par vertu duquel il est expulsé du pays.

C A R L O S P E R E Z

Chilien, 28 ans. Marié, une fille. Lieutenant. Vit actuellement à Londres depuis deux mois après avoir été expulsé du Chili.

A l'époque du coup d'Etat, il servait dans le Régiment Buin, stationné à Santiago. Pour éviter d'être utilisé dans des actions de répression contre le peuple chilien, il essaye de démissionner de l'armée quelques jours après le 11 septembre. Après quoi il est maintenu en garde à vue à domicile puis le 9 octobre, sous escorte militaire, ramené au même Régiment Buin. Il est cruellement torturé jusqu'au 16 novembre, puis emmené à la Caserne du Régiment Tacna où il est incarcéré pendant cinq mois dans des conditions particulièrement barbare.

Il traduit en cour martiale après un procès extrêmement irrégulier et se trouve en danger d'être condamné à mort. Finalement il est condamné à quatre ans de prison, en sert une partie puis est expulsé lorsque sa peine est commuée en bannissement.

- - -

A U R A H E R M O S I L L A

Chilienne. Célibataire. 31 ans. Jardinière d'enfants. Vit à Copenhague depuis deux mois.

Se joint aux travaux du Comité Pro Paz par conviction religieuse pour apporter une assistance humanitaire aux prisonniers. Arrêtée par la DINA le 11 novembre 1975 avec le Père Patricio Gajardo et Loreto Pelli-cier alors qu'ils quittaient la prison pour femmes de Santiago.

Elle est emmenée à la Villa Grimaldi, à Cuatro Alamos et Tres Alamos, elle est cruellement torturée et soumise à des perversions sexuelles.

En même temps, elle assiste aux tortures des autres prisonniers, aux abus et autres traitement arbitraires infligés par les agents de la DINA notamment à des enfants.

Grâce aux pressions exercées par l'Eglise catholique chilienne, elle est libérée après 40 jours de détention.

- - -

P A T R I C I O G A J A R O

Chilien. Prêtre catholique. Vit à Copenhague depuis deux mois.

Aumônier de la prison de Santiago depuis mars 1974. Arrêté le 8 novembre 1975 avec Aura Hermosilla et Loreto Pellicier, deux membres du Comité Pro Paz, alors qu'ils quittaient la prison pour femmes de Santiago.

Emmené à la Villa Grimaldi puis à Cuatro Alamos et Tres Alamos. Bien qu'il n'ait pas été torturé, il a été le témoin de nombreux cas de torture et de la disparition de prisonniers politiques.

Grâce à la pression exercée par l'Eglise catholique chilienne, il est libéré en même temps que d'autres prêtres avec qui il avait été détenu.

dn